

Trois silhouettes dessinées dans la nuit comme une sainte famille au milieu d'une toile noire.

Un jeune homme, une mère et un enfant de 13 ans.

Pour donner un peu de clair à l'obscur, la femme sourit en caressant les cheveux de son fils.

Elle se remémore ce jour de 1928 où elle avait récupéré son décret de naturalisation

Avec un ventre grossi dans lequel poussaient déjà quelques broussailles *fournies* sur les sourcils de sa progéniture.

« *Madame !* avait dit en riant le commissaire de quartier à Charlotte Badinter,

Madame, je souhaite que ce soit un garçon et qu'il défende glorieusement la République ! ».

Le garçon et la République.

Le destin alors avait la forme d'un rire. Mais c'eut été trop simple pour Robert Badinter.

Aussi le rire s'est mis à tousser, si fort qu'il s'est étouffé dans la nuit.

La République était loin ce soir-là, et elle avait abandonné ceux qui n'avaient pu partir avec elle.

Quant au garçon, pour l'heure il se blottit dans les bras de sa mère.

Et il a froid.

Atrociement froid sur ce quai de gare de province que Charlotte, Claude et Robert Badinter ont rejoint par cette nuit glaciale de décembre 1941, après être entrés en zone libre.

A Lyon les attend Simon, le père, ancien sous-officier de l'armée russe,

Idéaliste forcené, biberonné à Victor Hugo, bercé aux idées de la Révolution française

Qui trouvait plaisant dans sa jeunesse d'aller chanter la Marseillaise sous les fenêtres de l'ambassade de France à Moscou.

Il faut bien comprendre que c'est dans un amour dévoué pour la République que la famille Badinter a grandi.

A leur arrivée en France, Samuel était devenu Simon

Et la petite Chiffra ayant pris le nom de Charlotte avait passé son enfance à réciter ses leçons de français avec une fierté tapageuse dans le petit atelier de la rue Mouffetard qu'elle partageait avec ses cousins.

Avec un tel exemple, Claude et Robert reviendront premiers de classe à la maison.

On y dine le soir en famille avec interdiction de parler autre chose que le français.

Là, sous les regards dupés de ses deux fils, la figure paternelle s'amuse à affecter un français de XVIIIème siècle « *ah ! fi, donc !* », pour repousser un mets auquel l'on goûterait fort peu.

Le 9 février 1943, Simon Badinter n'est pas rentré pour dîner avec sa femme et ses deux fils.

« *Va donc chercher ton père* » avait dit Charlotte au jeune Robert. « *Il doit être au travail.* »

Alors, à la tombée du jour, le jeune Robert a trotté pour rejoindre le 12 de la rue Sainte Catherine.

Après avoir grimpé quelques marches, il croit apercevoir le visage de son père.

Et surtout sa main

qui se lève

parmi les uniformes pour lui intimer l'ordre de s'enfuir seul dans la nuit noire.

Le souvenir de ce dernier instant reste brumeux, car à ce moment du récit le visage émacié de Robert Badinter se serre presque toujours.

Et le vieil avocat à la parole si généreuse a la bouche qui se ferme : « *De ce qu'il s'est passé cette nuit-là, je préfère ne pas parler* ».

Chez les Badinter, on ne veut pas croire pas à la possibilité de l'extermination.

Alors on fuit bien sûr, pour un petit village de Chambéry où l'on prend le nom de Berthet.

Mais on en est convaincus, la victoire et la République ramèneront Simon.

Et on ira le guetter parmi les prisonniers de guerre et les déportés de retour à la Libération, avec cet espoir qui sert à tromper l'attente.

D'espoir, il n'y en a jamais eu.

Après Lyon, Drancy.

Après Drancy, Sobibor, où Samuel dit Simon Badinter a été gazé le jour de son arrivée le 27 ou 28 mars 1943.

Le garçon et la République.

La République attendra. Car le garçon a un nom déjà à se réapproprier, presque à réhabiliter.

Et puis il doit vivre surtout, pour ne pas trop souffrir.

De cette prophétie du commissaire de quartier de 1928, Robert Badinter ne conserve donc à cet instant que le grand éclat de rire.

« *Lorsque je suis sorti de la guerre, j'étais un adulte* » aimait-il à dire.

Une fois n'est pas coutume, il se trompait et confondait là l'apprentissage de l'épreuve avec l'apprentissage de soi-même.

Au cours des années d'après-guerre, Robert Badinter va se forger au gré des expériences cet extraordinaire alliage de qualités opposées, fait d'une balance naturelle entre une flamboyance séductrice, une inépuisable force de volonté et un esprit, une tempérance... une rigueur intellectuelles fondamentalement universitaires.

Penser,

Plaire,

Agir.

Et puis on recommence, sans jamais se rassasier.

Et le voilà qui traverse l'Atlantique à 20 ans pour étudier à Columbia où il croquera dans l'existence au point d'y être affublé d'un sobriquet inattendu « *Mister Joie de Vivre* »,

Alors qu'au même moment il dessine les premiers traits de son rêve professionnel : devenir professeur des universités en droit international.

Ensuite, infatigable collaborateur d'Henry Torrès à partir de 1952, où il parachève son apprentissage dans une filiation si propre au barreau de ce temps allant du maître à l'élève.

Henry Torrès. Ce n'est pas un ténor qu'il fallait à Robert Badinter pour découvrir la robe, c'est un ogre.

Un monstre de talent et d'humanité.

Robert Badinter décortiquait ses dossiers jusqu'à la nuit avec un plaisir solitaire de bon juriste,

Avant de rejoindre Maxim's où le vieux maître,

avec un cigare pour fourchette et une bouteille d'armagnac pour couteau,

tenait séance jusqu'à l'aube en dévorant des gigots entiers et en introduisant Badinter à une certaine mondanité.

Et comme cela on vivait jusqu'à l'audience, où Henry Torrès alors délivrait ses leçons.

A la pensée, au charme, à l'action, Robert Badinter a aussi ajouté l'ambition.

Il aura les dents longues quand il s'agira dévorer le monde des années 50 et 60,

Naviguant le milieu du cinéma avec un charisme pétillant, enchaînant les soirées avec les grands patrons de presse, avant d'aller taper la balle le dimanche avec un certain François Mitterrand.

Robert Badinter était résolument avocat.

Il était donc naturel que le creux de son tympan fût affecté de cet attribut fort commun dans la profession,

Qui stimule dans les vertèbres un imperceptible titillement de satisfaction lorsque résonne le nom d'un client connu.

Bardot, Chaplin, Picasso, Chanel, les vertèbres de Robert Badinter ont davantage vibré que la moyenne.

En 1950 lors de sa prestation de serment, le bâtonnier avait écorché son nom. Ce serait bien la dernière fois.

Mais il y a dans ce goût pour la réussite cette même dualité profonde qui toujours le rattrape.

Au milieu du tourbillon de la vie, des affaires et des clients, il retourne aux études pour finir de gravir cet Everest académique qu'était alors l'agrégation de droit privé général.

Il l'obtient en 1966, l'année de son association avec Jean-Denis Bredin, ouvrant ce moment unique où les deux plus grands avocats du barreau étaient chacun professeur agrégé des facultés de droit.

Sous les beaux costumes, de préférence cintrés et mettant en valeur la silhouette de sportif, l'appétit de Robert Badinter s'accommode en réalité d'une étonnante frugalité.

Sur le plan culinaire, ses invitations à déjeuner n'étaient pas les plus attendues de Paris,

Comme en témoigne cette boutade qui circulait encore récemment chez certains de ses anciens collaborateurs :
« *Tiens, j'ai été déjeuné chez Badinter. Je t'ai laissé des carottes râpées.* »

Derrière la statue du commandeur rechignant à la familiarité et sculptée d'une « *certaine raideur difficile à assouplir* »,

il y avait la simplicité de l'homme et l'accessibilité facile du professeur aimant transmettre, recevant chez lui des heures entières des jeunes quidams, étudiants ou avocats, après un simple courrier.

Derrière les honneurs, il y avait la conscience profonde de la vanité du pouvoir.

Et pour aspiration au bonheur, il n'y aura eu pour le satisfaire que la loyauté des amitiés qui durent, envers et contre tout, et surtout un mariage, une maison et trois enfants.

Il connaîtra avec Elisabeth un de ces rares amours qui ne cessent jamais, qui complète autant qu'il protège, et qu'ils auront vécu à deux sous un châle de pudeur.

Robert Badinter, au crépuscule de sa vie, en dira simplement, une larme au creux de ses belles paupières vieilles : « *j'ai eu beaucoup de chance* ».

Avocat à l'intelligence supersonique, père, mari, professeur, travailleur infatigable, cet éloge aurait pu s'arrêter là.

Ce serait sans compter sur le destin, qui le surveillait toujours, et qui l'attendait cette fois avec la forme d'une lame dormant dans son fourreau.

A l'aube du 28 novembre 1972, cette lame s'est douloureusement rappelée à Robert Badinter.

A nouveau, il n'aura pas cru à la possibilité de la mort.

A mesure qu'il préparait ce procès auquel son ami Philippe Lemaire lui avait demandé de se joindre, il avait acquis une conviction.

Seul Buffet avait donné la mort ce jour-là au personnel de la prison de Clairvaux, Bontems lui n'avait pas tué.

Il était complice, pas assassin. Et on le démontrerait, par tous moyens, quitte à transgresser, en versant aux débats une expertise annulée.

Et ainsi de cette voix grave et chaude et avec l'autorité du grand juriste, il répétait à celui qui était alors surtout le client de Philippe Lemaire :

« Ils ne vous condamneront pas à mort Bontems. La justice française ne tue pas un homme qui n'a pas tué. »

Et pourtant, à l'issue du combat devant la Cour d'assises de Troyes, le verdict tombe, complice oui, assassin non.

Mais la mort tout même, pour Buffet et aussi pour Bontems.

Tarif groupé.

La voix moins calme alors, plus serrée et avec cette fois une étincelle d'indignation du même Robert Badinter, prenant Bontems par les épaules pour lui insuffler les mâchoires crispées la certitude la justice :

« Bontems, vous serez gracié. Ils ont reconnu que vous n'aviez pas tué. Le président de la République vous graciera Bontems, j'en suis sûr. »

Cette même phrase, répétée pendant des mois au condamné qu'il allait maintenant voir chaque jour après avoir déposé ses garçons à l'école.

Et l'espoir pour tromper l'attente, encore, toujours.

Pompidou. Un homme de lettres. Non. La République française ne tue pas un homme qui n'a pas tué.

L'espérance n'empêchera pas le téléphone de sonner :

« C'est pour vous dire, Maître, que l'exécution de votre client est prévue demain, à 4h, comme c'est l'usage. »

Mais là encore, c'est trop abstrait pour Robert Badinter.

Il faut l'écouter, lui d'ordinaire si lucide, décrire son entrée à la Santé ce matin-là :

« J'étais surpris de la voir dans la cour, cette sculpture de bois. »

Que croyait-il donc trouver entre les quatre murs de la prison obscurcis sous un dais noir ? A défaut de celle de Pompidou, la grâce de Dieu peut être ?

La venue de l'aumônier n'y a rien fait, et il a bien fallu se résoudre, impuissant, à accompagner la mort au milieu d'un cortège administratif.

La suite est un choc.

Existentiel.

Inqualifiable.

Ne comprenant pas tout encore, il regarde Philippe Lemaire prendre Bontems dans ses bras, l'enveloppant de tout son corps pour interdire à la peur de le saisir :

« Ce que Philippe a fait là est ce qu'un avocat et même un être humain peut faire de plus admirable ; à cet instant, il s'est peut-être pardonné de n'avoir pu le sauver ».

Et l'on comprend en creux que lui, n'a pas pu le faire.

Qu'il tremble d'assister à cela, interdit comme un enfant.

Et qu'il ne s'est pas pardonné, après avoir vu une tête rouler, d'avoir encore dû s'enfuir seul dans la pénombre.

C'est sa femme qui le retrouve quelques rues plus loin.

Sans un mot, elle le ramène en voiture à la maison, pendant qu'il essuie machinalement la vitre avec son gant, sans doute pour noyer la torpeur, le dégoût et la honte dans la lumière du petit matin.

La vie de Robert Badinter a basculé ce jour-là.

Cédant d'abord au réflexe de l'homme de lettres, il prend la plume et rédige l'Exécution d'une traite, comme un fou, sans s'arrêter.

« *comme on crache un venin* », m'a confié Elisabeth Badinter.

Mais petit à petit c'est tout son être,

Toute cette formidable structure de volonté qui se met au service de l'abolition, sans jamais reculer devant la peur de l'échec dont il ne connaît désormais que trop bien le prix :

« *J'éclaterai du cœur,* *si je dois retourner* *là-*
bas à l'aube. »

Au cours de cette période de combats judiciaires, Robert Badinter donnera à voir ce que c'est qu'un avocat qui se hisse à la hauteur d'une cause existentielle, et qui au *talent*, à *l'expérience*, ajoute la substance de son humanité.

A sept reprises, malgré une bombe devant son domicile et la pluie de menaces de mort, il placera entre un homme et ses juges toute l'envergure de son être,

expliquant que prendre un homme vivant pour le couper en deux ne pourra jamais être une victoire judiciaire, et plaidant la vie jusqu'à en défaillir.

Le 20 janvier 1977, trois jurés pleurent lorsque Robert Badinter se rassoit, le visage blanc, le corps chancelant et vidé de ses forces après avoir plaidé pour Patrick Henry, comme s'il leur avait livré une partie de lui-même.

« A la fin, j'ai cru qu'il allait mourir sur place tellement il était livide », racontera un juré de l'affaire Garceau.

A chaque fois, les jurés pencheront pour la vie, laissant un Badinter exsangue évacuer la salle d'audience avec sa femme, parfois par la porte de service pour éviter les injures de la foule.

Mais le combat mené dans les Cours d'assises est un éternel recommencement.

Le soir, les plaidoiries s'éteignent avec les lumières, et il n'en reste rien.

Le lendemain, le jour apporte son nouveau lot de misères et de drames et les têtes peuvent alors se remettre à rouler : Ranucci, Carrein, Djandoubi en auront fait les frais.

Robert Badinter le sait, cette sinistre redite ne saurait trouver son terme dans les prétoires.

C'est donc sur les bancs du gouvernement qu'il obtiendra l'abolition.

Et il faut se rendre compte ce que cela signifie collectivement que depuis le 18 septembre 1981, la voix du peuple réuni en meute ne crie plus « *à mort ! à mort ! A MORT !* »

sur les marches des palais de justice comme elle le faisait encore il y a quarante ans,

et qu'elle se demande plutôt devant l'horreur du crime qu'il faut punir : « *pourquoi ?* », « *comment ?* » et non plus « *faut-il tuer ?* ».

Et voilà comment, à force de lutte et de courage, une évidence naturelle peut se parer de la force du progrès et d'une illusion d'éternité.

L'abolition aura été le premier acte politique ouvrant la seconde partie de la vie de Robert Badinter dans laquelle il aura été tour à tour

ministre,

premier juge constitutionnel du pays,

législateur au Sénat, historien du droit,

dramaturge, et même librettiste d'opéra mettant en scène Claude Gueux, donnant-là à son œuvre une dimension plus symbolique et culturelle.

Robert Badinter aura eu pour le droit et la justice une étrange passion, presque obsessionnelle, mais toujours marquée de cet équilibre entre un savoir de professeur qui ne cherchera jamais l'ésotérisme pour le seul plaisir du concept, et une capacité d'action qui ne se dispensera jamais de l'exigence des principes.

Il faut se mettre un instant à hauteur d'homme pour mesurer ce qu'a signifié pour lui

– enfant à moitié orphelin de la diaspora juive dont le premier souvenir politique est d'avoir observé Léon Blum place du Trocadéro sur les épaules de son papa –

ce qu'a signifié de servir alors la République dans ses principes mêmes.

C'est d'ailleurs au Conseil constitutionnel qu'il connaîtra son plus grand bonheur,

débatant avec le doyen Vedel tout en transformant cette institution enfin en véritable juridiction et en posant les bases de ce qui sera plus tard la QPC.

Sur le bureau de noyer de la rue Montpensier, une Marianne sur la cheminée, il a tracé de sa grande écriture noire quelques considérants qui synthétisent sa pensée avec la sobriété du grand style judiciaire français.

Ainsi :

« la mention faite par le législateur du « peuple corse, composante du peuple français » est contraire à la Constitution, laquelle ne connaît que le peuple français, composé de tous les citoyens français sans distinction d'origine, de race ou de religion »

Ou encore :

« la sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation est un principe à valeur constitutionnelle »

Voilà les deux lignes qui se dégagent avec la netteté de l'évidence de l'extraordinaire nuage de points que Robert Badinter a laissé de ses 40 années passées hors du barreau.

La première c'est celle d'une foi absolue dans la République et l'Etat de droit comme principes d'organisation collective.

La seconde est son corolaire et tient en cette certitude que la sauvegarde de la dignité et de l'effectivité des grands principes ne porte jamais atteinte à l'efficacité de l'action publique.

Et il aura démontré pendant cinq années Place Vendôme que l'on peut être juriste rigoureux, et réformateur compulsif. Politicien amateur et faire preuve de courage, personnel et politique.

Car ses idées n'étaient pas populaires.

Je crois d'ailleurs qu'elles ne le sont toujours pas.

L'on a oublié le déferlement de haine qu'il a subi, les manifestations inouïes de violence sous les fenêtres du ministère, qu'il regardait sans trembler et avec un regard de malice pour rassurer ses conseillers.

Lorsque les policiers menaçaient d'envahir le ministère il disait calmement :

« Nous n'avons pas de pavés mais on trouvera bien dans les bureaux quelques codes rouges à leur lancer ».

Et sur ce, il continuait d'avancer, la nuque raide préférant s'en rapporter aux principes de la Constitution qu'aux sondages et aux passions du temps.

Le garçon. Et la République.

Outre l'abolition, il laisse derrière lui la suppression des juridictions d'exception parce que la justice ne se rend pas en temps de paix devant des militaires en uniforme et l'arme aux pieds.

L'instauration de parloirs libres en prison qui n'ont jamais empêché de surveiller et punir.

Un recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme qui n'aura finalement pas fait vaciller les procédures.

La création des peines de substitutions en faisant valoir que la surpopulation carcérale est le premier obstacle à toute politique crédible de lutte contre la récidive.

La refonte de l'aide juridictionnelle civile et pénale pour garantir l'accès au droit, la réforme de l'indemnisation des victimes et j'en oublie.

Finalement, le temps et l'expérience auront fait leur œuvre et il aura acquis dans ses vieux jours la calme figure de l'homme sage.

Pour autant la masse de travail abattue et le sens de l'engagement n'auront eux presque jamais varié.

Et il fallait le voir, à 94 années bien sonnées, les mains cherchant dans un aveu d'humanité un accoudoir où s'appuyer, convoquer chez lui son ancien directeur des affaires criminelles et des grâces pour qu'ils écrivent ensemble son dernier ouvrage : 250 pages analysant la faisabilité juridique d'un renvoi de Vladimir Poutine devant les juridictions internationales.

A l'âge où certains se laissent aller à l'angoisse du superficiel il aura conservé jusqu'au bout, la même exigence, et le droit, toujours le droit, jusqu'à la droiture.

Nous connaissons tous ici les difficultés et les tentations morbides que les prochaines années réservent.

Nous savons tous de quelle nature sont les tambours de guerre qui résonnent aux portes de l'Europe.

Nous avons tous entendus dire que l'Etat de droit ne serait ni intangible ni sacré.

Beaucoup des voix qui connaissaient dans leur chair le prix de cet idéal bafoué se sont éteintes au cours des dernières années.

J'espère que dans la nuit qui vient, je saurai penser à celle vibrante de Robert Badinter, comme lorsqu'elle recouvrait de sa force le vélodrome d'hiver pour rappeler à tous les vertus de la honte devant l'horreur d'un massacre.

Les vertus de la honte devant une machine judiciaire et carcérale à bout de souffle qui n'a souvent plus assez de force et de temps pour s'inquiéter des principes sur lesquelles elle repose.

Les vertus de la honte d'assister à cela dans une robe qui, parfois, sert d'alibi d'humanité.

La voix de Robert Badinter s'est éteinte le 9 février 2024, 81 ans jour pour jour après la rafle de son père, qu'il a peut-être revu ce jour-là lever une dernière fois la main pour l'appeler cette fois à venir le rejoindre dans la nuit noire.

De cette voix qui ne parlera plus, il demeure l'écho d'une conscience et d'une conduite.

Parmi les innombrables leçons que cet écho nous laisse, il est une au moins que j'aimerais avoir la force de garder avec moi : c'est que la honte est belle, lorsqu'elle devient courage.